



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO
Commission de la concurrence COMCO
Commissione della concorrenza COMCO
Competition Commission COMCO

Conférence de presse annuelle de la COMCO

Andreas Heinemann, Président de la COMCO
Patrik Ducrey, Directeur du Secrétariat de la COMCO

26 avril 2022



Sommaire

- Andreas Heinemann, Président de la COMCO
Décisions de principe de la COMCO en 2021
- Patrik Ducrey, Directeur du Secrétariat
Numérisation – activités
- vos questions



Sommaire

Andreas Heinemann, Président de la COMCO

Décisions de principe de la COMCO en 2021



Installations électriques Genève

- Huit entreprises se sont entendues sur les prix de leurs offres entre 2013 et 2018 tout en se répartissant des travaux entre elles
- Environ 100 soumissions publiques et privées dans le domaine électrique sont concernées
- Les accords de soumissions sont clairement nuisibles
- *Les campagnes de sensibilisation portent leurs fruits – néanmoins le thème des cartels de soumission est toujours d'actualité (d'autres procédures sont en cours)*



Centrales d'enrobage bernoises

- Les centrales d'enrobage fournissent de l'asphalte aux entreprises de construction de route, qui soumissionnent pour des travaux de construction publics
- Une centrale d'enrobage bernoise a abusé de sa position dominante sur le marché par des conditions préférentielles pour ses actionnaires (entreprises de construction de route)
 - Désavantage pour les non-actionnaires
- En outre:
 - La centrale d'enrobage a lié ses clients à elle (prime de fidélité)
 - Les actionnaires se sont entendus pour une interdiction de concurrence
- *De plus en plus de procédures de la COMCO dans le domaine du gravier, asphalte, béton et dépôts pour matériaux inertes*



Leasing

- Neuf entreprises de leasing ont échangé leurs conditions de leasing de 2006 à 2014 (des éléments de prix comme les taux)
- Ces éléments de prix ont contribué aux calculs des taux de leasing des différents offreurs
- En 2019, la COMCO a réglé à l'amiable l'affaire avec huit entreprises, une entreprise n'a pas coopéré
- En 2021, la COMCO a décidé que la neuvième entreprise a également participé aux accords sur les prix
- *Les accords sur les prix sont clairement nuisibles*



Pouvoir de marché relatif

- Le Parlement a adopté durant le printemps 2021 un contre-projet indirect à l'initiative pour des prix équitables
- La nouvelle disposition sur le pouvoir de marché relatif est entrée en force le 1er janvier 2022
- Depuis décembre 2021, une note explicative avec un formulaire existe à ce propos
- *La ruée ne s'est pas encore produite*



Révision de la loi sur les cartels

- La loi sur les cartels vise les comportements nuisibles (ex. cartels de soumission) – que la COMCO enquête
- Les tribunaux confirment largement la pratique de la COMCO (taux de succès élevé)
- Malgré cela, des fausses informations circulent et des interventions politiques menacent d'affaiblir la loi sur les cartels
- En contrepartie, des points incontestés nécessitant une révision ne sont pas traités (contrôles des fusions, droit civil des cartels, procédures d'opposition)
- *La COMCO soigne la qualité et la transparence – elle s'explique volontiers*



Sommaire

Patrik Ducrey, Directeur du Secrétariat

Numérisation – activités



Numérisation – la mission de la COMCO

- La concurrence dans l'économie numérique est déjà depuis des années un thème: plateformes numériques, Big Data, Sharing Economy, commerce Online
- A côté des chances que la numérisation apporte avec de nouveaux modèles d'affaires, des processus améliorés et une offre plus large pour les consommateurs, il existe également des dangers pour la concurrence
- Mission de la COMCO:
 - Avertir des dangers pour la concurrence
 - Intervenir contre des atteintes à la concurrence
- Durant les dix dernières années, de nombreuses questions ont été traitées et des cas décidés



Cas nationaux

- Construction de la fibre optique (2020): des restrictions pour des dizaines d'années menacent la concurrence, la COMCO prononce des mesures provisionnelles
- Offres de Software vs. hôpitaux universitaires (2020): augmentation de prix pour des licences
- Droits de télévision exclusifs pour le hockey et le football (2020 et 2016): UPC et Swisscom se sont refusés la retransmission des parties
- Apple-TWINT (2019): Apple désavantage le paiement via TWINT
- Raccordement des offices de poste (2015): Swisscom demande des prix trop élevés pour ses services – seulement son offre était concurrentielle
- Plateforme de réservation Online pour des hôtels (2015): interdiction des clauses de parité



Perspective internationale

- La numérisation en tant que problème international
- Les autorités de la concurrence étrangères sont confrontées aux mêmes questions et aux mêmes défis
- L'UE et les plus grandes autorités de la concurrence mènent de manière répétée des procédures coûteuses en ressources contre les GAFAM
- Réglementation des plateformes en discussion:
 - Digital Markets Act
 - Digital Services Act
- Echange régulier de la COMCO avec d'autres autorités étrangères



Priorité

- La sélection des cas est un défi important – les ressources imposent des limites
- La duplication des procédures avec l'UE ne fait guère de sens
- COMCO
 - Met la priorité sur les cas nationaux
 - S'assure que les solutions des autorités de la concurrence d'autres pays s'appliquent au besoin pour la Suisse
 - Echange avec des autorités de la concurrence étrangères
- Exemple Google-Shopping

